

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

N°ARSBFC-2026-05

EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE D'ARBOIS POLIGNY SALINS, CŒUR DU JURA ET CHAMPAGNOLE NOZEROT JURA

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Marché public à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

TABLE DES MATIERES

I.	OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
II.	CONTEXTE	3
III.	PRESTATIONS ATTENDUES	4
•	Objectifs de l'évaluation.....	4
•	Périmètre de l'évaluation	5
•	Questions évaluatives.....	5
•	Descriptif des prestations attendues et des livrables.....	6
•	Conditions de réalisation	7

I. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet de réaliser l'évaluation du Contrat Local de Santé (CLS) d'Arbois Poligny Salins, Cœur du Jura et Champagnole Nozeroy Jura arrivant à échéance en février 2027.

L'évaluation du CLS doit permettre de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées durant la durée de vie des contrats, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre et la mobilisation des acteurs.

Il s'agit d'évaluer tout particulièrement les thématiques suivantes :

- Le 1er recours
- La nutrition
- Les perturbateurs endocriniens
- La santé mentale

II. CONTEXTE

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de contractualisation créé par la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » du 21 juillet 2009.

Le CLS est l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé. Il a pour objectif de soutenir les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux qui constituent des infra-territoires de santé.

Il incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé.

Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local dans le respect des objectifs inscrits dans le projet régional de santé :

- En assurant à ce niveau la coordination des financeurs et des politiques impactant la santé, mais aussi la coordination des acteurs.
- En s'appuyant sur les initiatives de démocratie sanitaire telles que le conseil territorial de santé ou des réunions publiques.
- En visant un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Le territoire d'Arbois Poligny Salins, Cœur du Jura et Champagnole Nozeroy Jura

Le territoire est réparti sur 122 communes. La population du territoire correspond à une densité de population de 36,5 habitants/Km² (52,1 habitants/Km² dans le département du Jura).

Le contrat local de santé est signé par les communautés de communes de Champagnole-Nozeroy Jura et d'Arbois-Poligny-Salins Cœur du Jura, l'ARS, la préfecture du Jura, le Conseil Régional, le Conseil départemental, la CPAM du Jura, la MSA, le centre hospitalier Intercommunal du Pays de Revermont, le centre hospitalier Jura Sud, le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura.

Le CLS a été structuré autour de 4 axes stratégiques :

- Améliorer l'accès aux soins de premiers recours,
- Améliorer la prévention et renforcer les parcours de santé,
- Promouvoir un environnement favorable à la santé pour tous,
- Coordination, animation et évaluation.

III. PRESTATIONS ATTENDUES

- **Objectifs de l'évaluation**

Les Contrats Locaux de Santé, prévoient tous la réalisation d'une « *évaluation de l'impact des mesures* », dans le respect des dispositions légales et réglementaires encadrant les CLS.

Si au plan conceptuel, plusieurs types d'évaluation existent (évaluation ex-ante, évaluation intermédiaire, évaluation finale, évaluation ex-post), **l'évaluation finale** est la plus opportune concernant les contrats locaux de santé.

En effet, la perspective de prendre un temps in fine pour procéder à l'évaluation est incontournable, ne serait-ce que pour entretenir la **dynamique partenariale** engagée par le CLS et aider à la **construction d'un prochain CLS**, en s'interrogeant sur le maintien ou non de certaines actions.

Les objectifs de l'évaluation du CLS d'Arbois Poligny Salins, Cœur du Jura et Champagnole Nozeroy Jura, sont de :

- rendre compte de la **mobilisation** des acteurs et des institutionnels (locaux, départementaux et régionaux),
- **apprécier le contenu** du CLS afin de préciser les recommandations pour préfigurer les orientations d'un prochain contrat,
- **vérifier la pertinence** des modalités de contractualisation.

Il s'agit d'évaluer plus spécifiquement les thématiques suivantes :

- Le 1er recours
- La nutrition
- Les perturbateurs endocriniens
- La santé mentale

- **Périmètre de l'évaluation**

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté souhaite que l'évaluation porte sur deux axes :

- Les processus,
- Les effets.

- Les processus :

Il s'agit d'interroger le processus de contractualisation, allant de **la conception du CLS** à son **suivi**, en passant par son **animation**.

- Les effets :

Il s'agit d'interroger l'**utilité** et l'**efficience** de la démarche de contractualisation, avec un focus sur des thématiques :

- Le 1er recours
- La nutrition
- Les perturbateurs endocriniens
- La santé mentale

- **Questions évaluatives**

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté souhaite que l'évaluation du CLS apporte une réponse aux **questions évaluatives** suivantes :

- Axe 1 : **Les processus** :

Pertinence du CLS :

Le périmètre géographique du CLS est-il pertinent ?

Dans quelle mesure le dimensionnement des actions est-il justifié pour répondre aux besoins identifiés dans l'ensemble du territoire ?

Cohérence :

Les actions mises en place dans le cadre du CLS sont-elles cohérentes avec le PRS ?

Les objectifs du CLS s'inscrivent-ils en complémentarité avec les orientations stratégiques des acteurs partenaires (Conseil départemental, Assurance Maladie...) ?

Mobilisation des acteurs à chaque étape du processus:

En quoi le CLS a-t-il contribué à renforcer la coordination des acteurs (élus locaux, professionnels, institutionnels...) ?

Animation du CLS :

La mise en place d'un poste d'animateur santé sur le territoire a-t-elle apporté une plus-value aux acteurs locaux (élus, professionnels, institutionnels...) à chaque étape du processus ?

Suivi du CLS :

Les outils de suivi CLS ont-ils permis de suivre efficacement les actions prévues dans le CLS ? Dans quelles mesures ont-ils contribué à favoriser le lien avec les partenaires ?

- Axe 2 : les effets :

Focus sur des thématiques

Il s'agit d'évaluer plus spécifiquement des thématiques :

- Le 1er recours
- La nutrition
- Les perturbateurs endocriniens
- La santé mentale

Les actions mises en place répondent-elles aux problématiques identifiées dans le diagnostic territorial ?

Les bénéficiaires et les professionnels sont-ils satisfaits des actions mises en œuvre ?

Les moyens financiers ont-ils été à la hauteur des enjeux stratégiques ?

• **Descriptif des prestations attendues et des livrables**

- Conception et présentation du dispositif d'évaluation

Dans la réponse au présent marché, le prestataire proposera une méthodologie d'évaluation appropriée aux questions évaluatives. Il précisera les outils utilisés, le planning prévisionnel et la composition de l'équipe projet en charge de l'évaluation.

Dès notification du marché, une réunion de lancement sera organisée entre le prestataire retenu et l'ARS, afin de finaliser conjointement la méthodologie, ainsi que le planning détaillé du déroulement de l'évaluation.

- Recueil de données

Le recueil de données fera appel aux données d'activité disponibles, ainsi qu'aux données issues de recherches documentaires. Le prestataire réalisera aussi des enquêtes par questionnaires et par entretiens semi-directifs menés auprès de professionnels, d'institutionnels (partenaires, signataires) et d'usagers.

⇒ Le prestataire pourra mutualiser certains outils (questionnaire...) et limiter les sollicitations de certains acteurs, notamment régionaux (entretiens...).

- Points d'échanges

Des points d'échanges réguliers sont à organiser avec l'ARS.

- Remise et présentation du rapport final

Le prestataire rédigera un rapport final précisant la méthodologie utilisée, les analyses documentaires, d'activité et d'enquêtes menées par questionnaires, par entretiens, ainsi que les préconisations émises à l'issue de ces analyses.

Seront à organiser :

- une réunion de restitution des résultats et de présentation des préconisations, pour que les membres du COPIL du CLS puissent faire des commentaires et des remarques, qui seront pris en considération dans la version finale des rapports d'évaluation.
- une réunion de présentation des résultats d'évaluation du CLS, en présence des membres de l'assemblée plénière du CLS.

- **Conditions de réalisation**

Généralités

Pendant la mission, le prestataire devra collaborer de façon rapprochée avec l'ARS.

Calendrier de réalisation

Le marché est conclu pour une durée de 6 mois à compter de sa notification.